

PAR COURRIEL

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 13 août 2026 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

« la Planification économique conjointe entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Énergie et de l'Innovation pour la période 2025-2029, approuvée par décret du gouvernement en juillet 2025. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient un document quant à votre requête. Vous le trouverez ci-joint.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Claudia Lacoste
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

PLANIFICATION ÉCONOMIQUE CONJOINTE 2025-2029

VILLE DE MONTRÉAL
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

Table des matières

1. PRÉAMBULE	3
2. CONTEXTE	4
3. OBJECTIFS.....	6
4. PRINCIPES DIRECTEURS.....	6
5. VISION COMMUNE	7
6. CRÉNEAUX À FORT POTENTIEL	8
7. ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION	9
8. CADRE DE CONCERTATION ET MÉCANISMES DE GOUVERNANCE.....	23
9. MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTE.....	25
10. DURÉE DE LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE CONJOINTE	25

PLANIFICATION ÉCONOMIQUE CONJOINTE 2025-2029

1. PRÉAMBULE

Métropole du Québec, l'agglomération de Montréal regroupe près de la moitié de la population totale de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et près du quart de la population québécoise. Sa population se distingue entre autres par sa diversité culturelle et linguistique, ainsi que par son taux de diplomation et son taux de bilinguisme élevés¹.

Montréal contribue largement au développement et au rayonnement du Québec à l'international, notamment grâce à ses activités économiques et scientifiques dans plusieurs secteurs à haute valeur ajoutée, tels que l'intelligence artificielle, l'aérospatiale, les sciences de la vie, le jeu vidéo, les effets visuels, les technologies propres ainsi que les technologies de l'information. Elle compte également un important réseau d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche tant privés que publics qui rayonnent à l'échelle internationale, assurent la formation de la relève et favorisent l'attraction de talents.

Moteur économique du Québec, la contribution de Montréal au PIB de la RMR de Montréal (60 %) et au PIB de la province (plus du tiers) dépasse son poids démographique². Près de la moitié des emplois de la RMR de Montréal et plus du quart, des emplois du Québec sont occupés par des travailleurs qui résident dans l'agglomération de Montréal³. La métropole regroupe également plus du quart de l'ensemble des entreprises du Québec et près du tiers des entreprises de 100 employés ou plus de la province⁴. Elle concentre sur son territoire plus du tiers des emplois dans les services moteurs⁵ et dans les sièges sociaux⁶ du Québec.

Elle est en outre la plaque tournante du transport des marchandises et des exportations québécoises, avec plus de 60 % des entreprises exportatrices de la province⁷. Elle offre un accès direct à 1,5 milliard de consommateurs dans plus de 50 pays via des accords de libre-échange et constitue un pôle de transport intermodal (aérien, maritime, routier et ferroviaire) stratégiquement situé.⁸

Montréal offre finalement une concentration de services spécialisés propre à une métropole, en plus d'être le siège d'un grand nombre d'organisations internationales, dont certaines institutions spécialisées des Nations unies. Avec un environnement d'affaires compétitif, des milieux de vie de qualité et l'accès à une main-d'œuvre qualifiée, Montréal a une grande capacité d'attraction pour les investissements directs étrangers et les entreprises.

¹ [Statistique Canada, Recensement de la population](#) (2021)

² [Institut de la statistique du Québec](#) (2022)

³ [Institut de la statistique du Québec](#) et [Institut de la statistique du Québec](#) (2023)

⁴ Statistique Canada, Tableaux [33-10-0761-01](#) et [33-10-0763-01](#) (2024)

⁵ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, [Profil régional](#) (2024)

⁶ Statistique Canada, Tableau : [33-10-0110-01](#) (2024)

⁷ Statistique Canada, Tableaux [12-100137-01](#) et [12-10-0098 - 01](#) (2023)

⁸ Montréal International, [Montréal, un pôle d'envergure en transport et logistique](#)

2. CONTEXTE

Statut de métropole

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance que représente le développement économique de la métropole pour le Québec ainsi que le rôle déterminant que la Ville de Montréal joue à cet égard.

Le 8 décembre 2016, dans l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, le gouvernement et la Ville ont convenu d'élaborer une planification économique conjointe (PEC) afin d'arrimer leurs interventions dans le meilleur intérêt de l'économie de la métropole et du Québec.

Renouvelé pour une deuxième fois, ce partenariat unique au Québec permet au gouvernement et à la Ville de s'entendre sur une vision commune et d'établir des orientations conjointes en matière de développement économique.

Pour soutenir le rôle particulier de la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de ces orientations, le gouvernement s'est engagé à lui verser une aide financière annuelle de 50 M\$ sur quatre ans. Conformément aux pouvoirs⁹ et à l'autonomie dont dispose la Ville à cette fin, la gestion de cette aide financière, y compris le choix des interventions spécifiques qu'elle réalisera, est sous son unique responsabilité.

Le partenariat qui s'est développé dans le cadre de la PEC sert également de cadre de collaboration pour toute autre aide financière que le gouvernement peut verser à la Ville en soutien au développement économique de la métropole, et pour toute initiative structurante que ces derniers souhaitent mener conjointement sur le territoire.

Retour sur la planification économique conjointe 2022-2025

La Planification économique conjointe 2022-2025 établissait quatre grandes orientations stratégiques dans lesquelles devaient s'inscrire les actions de développement économique de la Ville de Montréal, et auxquelles les ministères et organismes concernés devaient contribuer :

- Accélérer le développement économique du territoire;
- Propulser l'écosystème d'innovation et l'entrepreneuriat responsable;
- Répondre efficacement aux besoins des entreprises montréalaises;
- Appuyer le rayonnement de Montréal et l'internationalisation des entreprises.

⁹ La Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) prévoit que la ville peut adopter tout programme d'aide à l'entreprise, et que La Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre I — 15) ne s'applique pas à une aide accordée en vertu d'un tel programme si celui-ci découle d'une planification économique conjointe.

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville de Montréal dressent un bilan positif de la PEC 2022-2025. La plupart des cibles fixées ont été atteintes ou dépassées, et tous les ministères et organismes concernés ont mené des actions qui ont contribué à la mise en œuvre des orientations.

Une conjoncture économique teintée par un haut niveau d'incertitude

La nouvelle planification économique conjointe s'inscrit dans un contexte particulièrement incertain. Après une période marquée par un haut niveau d'inflation et un ralentissement de la croissance économique, les perspectives économiques du Québec et de la métropole pour les prochaines années seront encore perturbées, notamment en raison des tensions commerciales avec les États-Unis. En effet, les incertitudes liées au commerce international, en particulier celles associées aux menaces tarifaires de notre voisin du Sud, auront un impact négatif sur les secteurs économiques et les entreprises tant du Québec que de Montréal. Rappelons que la part de la valeur des exportations du Québec vers les États-Unis représente environ 75 % de l'ensemble des exportations et 15 % du PIB québécois¹⁰, et que Montréal génère près de 52 % des exportations québécoises¹¹. Ainsi, au-delà des effets directs sur le secteur manufacturier, d'éventuelles mesures tarifaires auraient un impact sur l'inflation, la consommation et l'emploi, le tout pouvant mener à un ralentissement économique, voire une récession. L'intensité de l'impact dépendra de la durée de l'incertitude, de l'envergure des tarifs qui seraient imposés et de la riposte du Canada.

La coordination entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal au sein de la nouvelle PEC est ainsi cruciale. Au-delà des mesures à court terme afin d'accompagner les entreprises durant une période difficile, il sera essentiel de miser sur la productivité, l'innovation et le rayonnement des entreprises pour assurer leur résilience à moyen terme.

Vers une nouvelle PEC et un nouveau plan économique de la Ville

C'est dans ce contexte qu'a lieu l'adoption de la PEC 2025-2029, qui se traduira concrètement par l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau plan économique de la Ville de Montréal.

Le nouveau plan économique de la Ville 2030, en concordance avec les orientations de la PEC, mise sur les apprentissages et les succès des mesures déployées au cours des dernières années tout en prenant en considération le contexte économique actuel et les enjeux économiques présents et à venir. Il s'inscrit également dans la [Vision 2030 de la Ville de Montréal](#).

En effet, le Plan économique 2030 a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole afin d'accroître la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et des citoyens et de se donner les moyens de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, il intégrera les outils et le cadre de référence pour aménager le territoire et façonner la mobilité dans un contexte de transition écologique.

¹⁰ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) — [Le calepin du commerce extérieur du Québec](#)

¹¹ Statistique Canada, [Tableau : 12-10-0138 - 01](#) et [Tableau : 12-10-0098 - 01](#)

Le Plan vise, entre autres, à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, à développer une économie plus verte et inclusive, ainsi qu'à appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations.

Il proposera des actions concrètes répondant aux priorités économiques de « Montréal 2030 » et aux orientations de la PEC 2025-2029.

3. OBJECTIFS

L'objectif général de la PEC est d'établir les paramètres du partenariat qui permettra au gouvernement et à la Ville d'harmoniser et d'arrimer leurs interventions afin qu'elles convergent vers l'intérêt supérieur de l'économie de la métropole et du Québec. Plus spécifiquement, la PEC vise à :

- Énoncer les principes directeurs qui structureront la collaboration entre le gouvernement et la Ville;
- Convenir de la vision et des orientations qui guideront le choix des interventions de la Ville, et auxquelles les ministères et organismes du gouvernement seront appelés à contribuer;
- Préciser les indicateurs et les cibles qui permettront de suivre et d'évaluer l'efficacité des interventions que la Ville réalisera avec l'aide annuelle versée par le gouvernement;
- Établir le cadre de concertation et de gouvernance du partenariat.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

Cohérence et complémentarité

Les parties s'assureront que leurs actions de développement économique sur le territoire de l'agglomération seront cohérentes avec l'ensemble des politiques et stratégies du gouvernement et de la Ville. Ils viseront également à renforcer la complémentarité de leur offre de service et de leurs interventions, afin de tirer le meilleur profit des leviers et des expertises des différentes unités administratives de Ville et de chacun des ministères et organismes concernés.

Partenariat et concertation

Les parties se concerteront sur une base régulière et coordonneront leurs efforts et leurs actions pour la mise en œuvre de la PEC. Ils miseront aussi sur un partenariat solide avec les autres paliers gouvernementaux, les organismes de développement économique, la société civile et les entreprises montréalaises, afin de renforcer leurs capacités d'intervention sur le territoire de la métropole.

Effet de levier

Les parties se concerteront pour identifier les projets structurants qui pourraient bénéficier de leur soutien financier conjoint dans le cadre de la mise en œuvre de la PEC, de sorte que la combinaison de leurs contributions produise un effet incitatif sur la participation d'autres contributeurs, afin d'assurer le succès de ces projets et d'en multiplier les retombées.

Optimisation et efficience

Les parties optimiseront et amélioreront l'efficience de leurs interventions respectives auprès des entreprises et des organismes du territoire en assurant la cohérence et la complémentarité des paramètres de leurs programmes et des modalités de leurs aides financières.

5. VISION COMMUNE

Vision économique du gouvernement du Québec

Le gouvernement a pour ambition de faire du Québec une nation plus prospère, dont le niveau de vie se compare à celui des économies les plus dynamiques d'Amérique du Nord. Pour y parvenir, il stimule la productivité en misant sur l'innovation et la technologie, mais aussi sur le talent et la créativité des Québécoises et des Québécois. Sa vision s'appuie sur une croissance durable et résiliente de l'économie, accélérée entre autres par son soutien à l'entrepreneuriat, à l'investissement, à la transition écologique et énergétique, à l'économie sociale et à la commercialisation des innovations. Montréal, sa métropole économique, est l'un de ses meilleurs atouts. Fenêtre sur l'international et bassin de savoir exceptionnel, elle joue un rôle de premier plan dans sa vision. Avec la force et l'effet d'entraînement de ses industries stratégiques, soutenue par l'attractivité et la vitalité économique de son territoire, elle est un meneur et un partenaire de premier ordre pour l'ensemble des régions du Québec.

Vision économique de la Ville de Montréal

En 2030, Montréal, métropole du Québec, jouit d'un positionnement international qui s'est renforcé sur les scènes de la créativité, du haut savoir et de l'innovation, en plus d'être un modèle exemplaire d'une économie verte et résiliente.

Le développement des territoires économiques prioritaires renforce le rayonnement des créniaux porteurs qui y sont implantés.

Grâce à ses leviers, la Ville de Montréal fait preuve d'un leadership collaboratif et agile auprès des acteurs économiques en facilitant la réalisation de projets ambitieux.

À l'échelle humaine, le dynamisme des pôles d'emplois, la vitalité des artères commerciales et la singularité socioculturelle de la ville se combinent au caractère inclusif et durable du développement des quartiers.

Vision commune dans le cadre de la PEC

Le gouvernement et la Ville travaillent de pair pour renforcer la productivité, la résilience et la vitalité économique de la métropole. Ils souhaitent renforcer son rôle de moteur économique du Québec en consolidant son leadership en matière d'innovation, de transition écologique et d'inclusion. Ils unissent leurs forces pour accroître son attractivité et son rayonnement international, pour développer le plein potentiel de son territoire et pour soutenir la croissance de ses entreprises.

6. CRÉNEAUX À FORT POTENTIEL

L'économie montréalaise se distingue par la présence de plusieurs secteurs d'activité à forte valeur ajoutée qui contribuent à sa prospérité et à sa résilience.

Dans le cadre de la PEC 2025-2029, en plus de continuer à soutenir les secteurs stratégiques établis, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal entendent mettre en place les conditions favorables au développement de créneaux à fort potentiel, dont les suivants :

Circularité et technologies propres

L'atteinte des ambitieux objectifs en transition écologique que la Ville et le gouvernement se sont fixés passe par l'adoption de pratiques circulaires (optimisation de l'utilisation des ressources et utilisation accrue des énergies alternatives et renouvelables), ainsi que par le développement du secteur des technologies propres. Montréal regroupe de nombreux pôles de recherche et d'industries engagées dans la réduction de l'empreinte carbone et des émissions de gaz à effet de serre et attire un nombre croissant d'entreprises étrangères en mesure d'offrir des solutions et des technologies plus écoresponsables¹².

Intelligence et créativité numérique

Le développement de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité s'impose de plus en plus comme une priorité. La métropole dispose déjà de nombreux talents en intelligence artificielle et bénéficie également d'un positionnement lui permettant de tirer avantage du développement de ce secteur. La place de choix qu'occupe le numérique dans l'économie montréalaise milite pour un accroissement de la présence d'entreprises en cybersécurité, requérant de ce fait un soutien beaucoup plus actif.

Par ailleurs, le secteur de la créativité numérique, déjà très présent à Montréal, continue de propulser la métropole sur la scène internationale. Le maillage entre les secteurs, comme le développement soutenu de l'intelligence artificielle ou de la création d'effets spéciaux à Montréal, constitue un atout pour l'essor de ce créneau¹³.

¹² E&B data — l'identification des secteurs d'activité et créneaux stratégiques et Montréal international — [Technologies propres](#)

¹³ E&B data — l'identification des secteurs d'activité et créneaux stratégiques

Fabrication et matériaux avancés

Les matériaux avancés sont des matériaux significativement améliorés qui permettent d'obtenir un avantage marqué comparativement aux matériaux conventionnels. Ils sont indispensables au secteur de la fabrication avancée, qui est un secteur à forte valeur ajoutée et qui se compose d'entreprises à caractère innovant et créatif. La présence de regroupements industriels, d'universités reconnues et d'un écosystème régional développé d'entreprises de matériaux avancés, a la capacité de propulser Montréal en tant que centre industriel et de recherche d'importance dans ces créneaux d'avenir¹⁴.

7. ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION

Les orientations de la précédente PEC ont été actualisées et consolidées au sein de ces quatre nouvelles orientations, de nature plus transversale :

- Accroître l'attractivité et le rayonnement économique de la métropole;
- Dynamiser les pôles économiques et commerciaux en transformation;
- Appuyer l'innovation, comme levier de croissance économique;
- Accompagner et soutenir les acteurs en développement économique.

Tout comme dans la précédente PEC, ces nouvelles orientations visent les entreprises, l'entrepreneuriat privé et collectif, le territoire, l'agilité de l'écosystème de développement économique ainsi que la dimension internationale de ce dernier.

Puisque la transition écologique est une priorité, autant pour la Ville de Montréal que pour le gouvernement du Québec, ils s'engagent à faire un suivi plus serré de leurs efforts en lien avec la transition vers une économie verte, inclusive et prospère. Ainsi, au cours des quatre années de la PEC, la Ville et le gouvernement assureront le suivi d'un indicateur commun sur la transition écologique soit : le nombre d'initiatives appuyant la transition vers une économie verte.

ORIENTATION 1 : Accroître l'attractivité et le rayonnement économique de la métropole

Description de l'orientation

Les villes et les métropoles sont des acteurs qui prennent une place grandissante sur la scène internationale. Leur participation à des réseaux internationaux leur permet d'apprendre des initiatives et des meilleures pratiques d'autres villes et d'élaborer des solutions en réponse aux grands défis auxquels elles font face. C'est par des missions économiques, par la promotion de leur territoire et de leurs entreprises innovantes, par l'exploration de nouveaux marchés d'exportation et par la mise en place de partenariats internationaux que les villes contribuent à assurer

¹⁴ Idem

leur attractivité et leur rayonnement sur la scène internationale.

En tant que métropole du Québec, deuxième plus grande ville au Canada et parmi les plus grandes villes francophones du monde, Montréal doit demeurer compétitive et attractive à l'échelle internationale. Les efforts conjoints du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal en ce sens assureront la croissance et la résilience des entreprises et organisations montréalaises, renforceront le dynamisme des secteurs d'importance de la métropole, et favoriseront le développement de créneaux à fort potentiel.

Cette orientation s'articule autour de trois axes :

1. Faciliter le développement et l'expansion des entreprises et organisations montréalaises à l'international, notamment par la diversification de leurs marchés.
2. Favoriser l'attraction d'investissements directs étrangers ainsi que l'attraction et la rétention de talents, notamment dans les secteurs d'importance et les créneaux à fort potentiel.
3. Promouvoir, à l'extérieur du Québec, les innovations et les initiatives des entreprises et des organisations montréalaises en matière de transition écologique.

Indicateurs et cibles — Orientation 1

La contribution de la Ville de Montréal à l'atteinte des objectifs de l'orientation 1 sera évaluée à partir des indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Cibles 2029
• Nombre d'initiatives visant à faciliter l'internationalisation des entreprises montréalaises et à faire rayonner et rendre attrayante Montréal	➤ Cible : 45
• Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un soutien pour l'internationalisation	➤ Cible : 700

Moyens d'interventions de la Ville de Montréal¹⁵

Pour mettre en œuvre l'orientation 1, la Ville de Montréal emploiera les moyens d'intervention suivants :

- Organiser des missions économiques et commerciales à l'étranger, en collaboration avec les partenaires de développement économique international ;

¹⁵ Ces moyens d'intervention concernent l'ensemble des actions réalisées par la Ville de Montréal en matière de développement économique, incluant celles réalisées avec l'aide financière du gouvernement du Québec.

- Accueillir des délégations d'affaires étrangères et faciliter les occasions de maillage entre celles-ci et les entreprises montréalaises;
- Soutenir financièrement la tenue d'événements internationaux à Montréal dans des secteurs et créneaux stratégiques;
- Bonifier les outils de promotion existants et contribuer au contenu d'événements internationaux afin de promouvoir l'attractivité et les forces de la métropole auprès des participants et investisseurs potentiels;
- Soutenir les efforts de Montréal International pour l'attraction d'investissements étrangers sur le territoire de l'agglomération, notamment dans les pôles d'emplois prioritaires.

Les actions seront précisées dans le Plan économique 2030.

Contributions du gouvernement

Les ministères et organismes concernés contribueront à la mise en œuvre de l'orientation 1 par leurs interventions respectives.

Ministère de la Culture et des Communications

- Renforcer le rayonnement des talents et des initiatives innovantes en architecture et en design en mettant sur pied le Bureau de la valorisation de l'architecture (mesure 8.2 du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire).
- Favoriser la commercialisation et la mise en marché des produits de créativité numérique du Québec afin que les entreprises puissent accéder aux marchés internationaux, par la réalisation de l'objectif 3.2 du Plan stratégique 2023-2027 du ministère.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Par son offre de services en matière de développement des marchés, et par son étroite collaboration avec les représentations du Québec au Canada et à l'étranger et avec ses autres partenaires, offrir de l'accompagnement ciblé et des occasions d'affaires.
- Par l'entremise de son partenaire Groupe Export Agroalimentaire, supporter des projets individuels pour la diversification et la consolidation de marchés ainsi que des projets collectifs à l'international.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

- Soutenir l'exportation et la diversification de marchés des entreprises, notamment en appuyant les organismes de promotion des exportations actifs sur le territoire de l'agglomération.

- Favoriser l'attractivité et le développement des secteurs stratégiques montréalais en appuyant des organismes dans leurs projets d'attraction d'investissements directs étrangers.
- Cibler les segments à haute valeur ajoutée de l'aérospatiale, pour l'attraction d'investissements directs étrangers, notamment le spatial, les systèmes aériens télépilotés, les systèmes de propulsion décarbonés ainsi que les systèmes aérospatiaux en défense et sécurité civile.
- Favoriser l'attractivité et le rayonnement des secteurs stratégiques métropolitains en soutenant les chantiers et les initiatives structurantes des grappes industrielles.
- Soutenir l'attractivité économique de Montréal par l'entremise d'Ax-C, un hub international dédié à l'entrepreneuriat innovant, situé au cœur du centre-ville. Cet espace rassemble les acteurs clés de l'écosystème d'innovation, mobilisés à faire rayonner les startups d'ici, à accélérer leur croissance et leur expansion à l'international.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Par ses services aux entreprises, encourager les employeurs à adopter de saines pratiques de gestion des ressources humaines innovantes afin d'attirer et de retenir les talents, au moyen de services conseils ou d'une aide financière.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

- Par son offre de services aux entreprises, accompagner les entreprises de la région de Montréal dans leurs besoins de main-d'œuvre, d'intégration et de francisation de personnes ressortissantes étrangères.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Soutenir, par l'entremise du Fonds signature métropole, de nouvelles initiatives d'envergure mettant de l'avant les atouts économiques, culturels et sociaux de la métropole et ayant un potentiel de rayonnement.
- Appuyer l'attractivité de la métropole en soutenant les activités de prospection d'investissements directs étrangers de Montréal International, notamment dans l'est de Montréal.

Ministère du Tourisme

- En adéquation avec le Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026 du ministère du Tourisme, mettre à profit Montréal comme grand pôle de tourisme d'affaires de façon à attirer davantage de clientèles en provenance des provinces canadiennes, d'Amérique du Nord et d'ailleurs dans le monde.

- Par le biais de financement et de services d'accompagnement, soutenir les stratégies d'exportations et de diversification des marchés des entreprises.
- Promouvoir les forces économiques de la métropole et de ses secteurs stratégiques à l'international.

ORIENTATION 2 : Dynamiser les pôles économiques et commerciaux en transformation

Description de l'orientation

À Montréal comme ailleurs, l'adoption des modes hybrides de travail et la part grandissante du commerce en ligne affectent la vitalité économique des pôles d'emplois. Les considérations énergétiques, environnementales et sociales, dans un contexte de rareté des espaces disponibles, appellent également à repenser le développement des zones industrielles.

Parallèlement, la structure économique de l'agglomération montréalaise poursuit sa transformation d'une économie essentiellement basée sur les industries productrices de biens vers le savoir et la production de services.

Ces changements génèrent des occasions de restructurer les grands pôles d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, la valorisation des pôles économiques sera une priorité, notamment au centre-ville et dans l'est de Montréal, mais aussi dans les zones spécifiquement dédiées à l'innovation. Les actions de la Ville et du gouvernement viseront à stimuler l'investissement et à faciliter l'attraction et la rétention d'entreprises innovantes, à renouveler le cadre bâti à vocation économique, et à développer des milieux de vie et des pôles d'emplois complets, mixtes, diversifiés et accessibles en transport durable.

Cette orientation s'articule autour de quatre axes :

1. Stimuler le dynamisme des pôles économiques par la requalification et la revitalisation des zones d'emploi et des espaces industriels dans une optique de transition verte et inclusive.
2. Soutenir la résilience et la vitalité économique, commerciale et culturelle au cœur des quartiers en favorisant notamment la diversité et la proximité de l'offre de biens et services.
3. Augmenter l'indice de circularité de l'économie métropolitaine, notamment par un développement territorial qui favorise l'adoption de stratégies de circularité à grand potentiel d'impact, dans les chaînes de valeur sectorielles prioritaires du gouvernement et de la Ville.
4. Intégrer davantage les principes de qualité en design et en architecture dans l'aménagement du cadre bâti, du domaine public et des secteurs industriels à revitaliser.

Indicateurs et cibles — Orientation 2

La contribution de la Ville de Montréal à l'atteinte des objectifs de l'orientation 2 sera évaluée à partir des indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Cibles 2029
• Nombre de projets soutenus visant l'attractivité et la résilience commerciale	➤ Cible : 400
• Nombre de projets accompagnés contribuant au développement des pôles d'emploi de Montréal	➤ Cible : 50

Moyens d'interventions de la Ville de Montréal¹⁶

Pour mettre en œuvre l'orientation 2, la Ville de Montréal emploiera les moyens d'intervention suivants :

- Poursuivre les programmes de soutien aux arrondissements et aux SDC;
- Poursuivre les programmes de soutien aux commerces;
- Accompagner les promoteurs dans le développement de projets d'investissement;
- Appuyer le développement de projets dans les zones spécifiquement dédiées à l'innovation.

Les actions seront précisées dans le Plan économique 2030.

Contributions du gouvernement

Les ministères et organismes concernés contribueront à la mise en œuvre de l'orientation 2 par leurs interventions respectives.

Ministère de la Culture et des Communications

- Déployer une approche territoriale intégrée du développement culturel à travers le lancement du programme Participation culturelle dans les quartiers. Soutenu à travers l'Entente de développement culturel de Montréal, ce programme veut renforcer la participation culturelle des citoyens et citoyennes ainsi que le dynamisme des communautés locales et la vie de quartier.
- Favoriser l'intégration des principes de qualité en design et en architecture dans l'aménagement du cadre bâti montréalais en faisant la promotion des meilleures pratiques

¹⁶ Ces moyens d'intervention concernent l'ensemble des actions réalisées par la Ville de Montréal en matière de développement économique, incluant celles réalisées avec l'aide financière du gouvernement du Québec.

architecturales, en proposant une démarche qualité et des mécanismes d'accompagnement pour les projets qui sont développés par le gouvernement du Québec ainsi que pour les projets favorisant la mise en valeur et la requalification des bâtiments patrimoniaux.

- Encourager les initiatives impliquant la participation citoyenne dans l'aménagement culturel du territoire, notamment en finançant diverses activités de consultation dans le cadre de l'Entente de développement culturel.
- Stimuler les initiatives faisant la promotion des principes de qualité en design et en architecture à travers le Bureau de Design de la Ville de Montréal, duquel le ministère est partenaire dans le cadre de l'Entente de développement culturel.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- En s'appuyant sur la Politique bioalimentaire, soutenir le développement du secteur bioalimentaire dans la région de Montréal par des investissements via ses ententes de partenariats (notamment l'Entente sectorielle pour le développement du secteur bioalimentaire) et ses programmes (notamment Transformation alimentaire, Développement territorial et sectoriel, Services-conseils, Proximité, Prime-Vert).

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

- Par l'entremise du Programme d'appui aux projets de développement économique, soutenir prioritairement la réalisation de projets qui favorisent le développement des pôles économiques, notamment le centre-ville et l'est de Montréal.
- Mettre en place les conditions favorables à la revitalisation de l'est de Montréal en accélérant l'acquisition et la réhabilitation de terrains industriels vacants du Secteur industriel de la Pointe de l'île.
- Soutenir la réalisation d'études favorisant l'aménagement durable des parcs industriels.
- Poursuivre l'appui au développement de la zone d'innovation Espace Aéro et de projets de centres d'innovation dans des créneaux à fort potentiel technologique. Le succès de ces projets repose entre autres sur l'aménagement et le développement de milieux de vie attractifs, dynamiques et durables, incluant la qualité du design et de l'architecture des infrastructures.
- Soutenir la résilience et la vitalité commerciale au cœur des quartiers en soutenant Les Produits du Québec, un organisme qui a pour mission de promouvoir les produits non alimentaires du Québec.
- Stimuler le développement de maillages et de partenariats dans le secteur des industries lourdes avec des entreprises montréalaises émergentes du secteur des technologies propres, dans une perspective de transition écologique.
- Stimuler le développement de projets d'économie circulaire dans les secteurs bioalimentaires et textiles.

Ministère de l'Éducation

- Poursuivre la collaboration avec la Ville de Montréal afin de faciliter l'implantation d'écoles dans la métropole en travaillant en amont de la planification urbaine et en développant des projets scolaires innovants, contribuant ainsi à créer des milieux de vie complets qui sont attractifs pour les familles et les travailleurs.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Soutenir des projets qui favoriseront l'attractivité et la vitalité de l'est de Montréal par l'entremise de la mesure « S'engager pour des milieux de vie attractifs dans l'Est ».
- Appuyer, par l'entremise du Fonds signature métropole, les secteurs culturels et touristiques montréalais et consolider la renommée de la métropole comme pôle de créativité, avec entre autres des aides financières aux festivals et aux événements majeurs.
- Par l'entremise du Fonds signature métropole, soutenir la réalisation de projets renforçant l'identité distinctive de la métropole et ayant un potentiel de legs, comme de l'art public.
- Collaborer à la consolidation d'une vision commune, intégrée et innovante pour la revitalisation de l'est de Montréal, dans l'esprit de la Déclaration pour revitaliser l'est de Montréal, signée par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal en décembre 2018.
- Coordonner la mise en œuvre d'actions répondant aux priorités identifiées pour la région de Montréal dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Ministère du Tourisme

- Soutenir Tourisme Montréal dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés en matière de développement de l'offre touristique, d'accompagnement des entreprises et de concertation régionale, dans une perspective de prospérité économique et de développement durable.
- Collaborer, avec Tourisme Montréal, au soutien des festivals et événements.

Investissement Québec

- Faciliter l'implantation et favoriser le succès de projet d'investissements étrangers à haute valeur ajoutée pour le développement économique du territoire montréalais.

ORIENTATION 3 : Appuyer l'innovation, comme levier de croissance économique

Description de l'orientation

Dans le contexte économique mondial actuel, les entreprises doivent repenser leurs modèles d'affaires et innover pour continuer à prospérer. C'est par l'innovation qu'elles peuvent hausser leur productivité et leur compétitivité, tout en améliorant leur impact social et environnemental.

Aussi, le développement d'entreprises innovantes contribue à assurer la compétitivité et la diversité économique d'un territoire, et à garantir une croissance durable. Cela permet de renforcer des secteurs clés à valeur ajoutée, tout en se positionnant sur les défis du futur et de maintenir une qualité de vie élevée pour les citoyens.

L'économie circulaire et l'économie sociale offrent des solutions innovantes aux mutations de l'économie et contribuent à assurer un développement économique inclusif et durable. Elles doivent donc être davantage mises à contribution.

La Ville et le gouvernement continueront à stimuler le développement de l'entrepreneuriat innovant et créatif ainsi que l'adoption d'innovation par les entreprises et les organisations. Ils comptent notamment soutenir et accompagner les entreprises et les organisations pour qu'elles commercialisent et adoptent des solutions environnementales et circulaires et qu'elles intègrent des pratiques durables dans leur modèle d'affaires en vue d'accélérer leur transition écologique et d'améliorer leur performance économique.

Cette orientation s'articule autour de trois axes :

1. Stimuler l'écosystème et la culture de l'innovation sur le territoire, et soutenir le développement de l'entrepreneuriat innovant et créatif ainsi que la commercialisation de l'innovation.
2. Inciter les entreprises et les organisations à intégrer des solutions et des pratiques environnementales et des stratégies de circularité novatrices dans leurs processus et leurs modèles d'affaires.
3. Soutenir l'économie sociale et accompagner l'écosystème d'affaires dans le déploiement d'innovations sociales et environnementales.

Indicateurs et cibles — Orientation 3

La contribution de la Ville de Montréal à l'atteinte des objectifs de l'orientation 3 sera évaluée à partir des indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Cibles 2029
• Nombre d'initiatives permettant de stimuler l'innovation des entreprises et organisations	➤ Cible : 67

- Nombre d'entreprises soutenues ou accompagnées dans des approches en économie circulaire (ÉC) et économie sociale (ÉS)

➤ **Cible : 4 000**

Moyens d'interventions de la Ville de Montréal¹⁷

Pour mettre en œuvre l'orientation 3, la Ville de Montréal emploiera les moyens d'intervention suivants :

- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans le déploiement de solutions innovantes et la transformation de leurs modèles d'affaires;
- Appuyer les entreprises d'économie sociale et soutenir les initiatives qui contribuent au changement d'échelle en économie sociale;
- Soutenir les [parcours entrepreneuriaux](#) destinés aux PME montréalaises;
- Soutenir les activités visant à renforcer le milieu des jeunes entreprises innovantes.

Les actions seront précisées dans le Plan économique 2030.

Contributions du gouvernement

Les ministères et organismes concernés contribueront à la mise en œuvre de l'orientation 3 par leurs interventions respectives.

Ministère de la Culture et des Communications

- Favoriser l'innovation et l'accélération du développement des industries œuvrant en créativité numérique par la réalisation de l'objectif 3.1 du Plan stratégique 2023-2027 du ministère, qui vise à stimuler le déploiement d'installations et d'expériences culturelles en lien avec la créativité numérique.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- En cohérence avec son Plan stratégique 2023-2027 et la Politique bioalimentaire, accélérer l'adoption d'innovations sociales, environnementales et économiques dans le secteur bioalimentaire en soutenant des projets favorisant la productivité, la compétitivité, la durabilité et la circularité, via ses programmes (notamment Innovation bioalimentaire) et ses ententes de partenariats.
- Développer de nouvelles connaissances afin de répondre au besoin d'innovation du secteur bioalimentaire et accroître l'intégration, par les entreprises bioalimentaires, des résultats issus de la recherche, en soutenant leur transfert et leur diffusion, par l'entremise

¹⁷ Ces moyens d'intervention concernent l'ensemble des actions réalisées par la Ville de Montréal en matière de développement économique, incluant celles réalisées avec l'aide financière du gouvernement du Québec.

du programme Innovation bioalimentaire et avec des partenaires de recherche, dont le Consortium RITA.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

- Soutenir la mise en place d'un service d'accompagnement et d'aiguillage en matière d'innovation destiné aux entreprises de la région de Montréal.
- Accélérer l'automatisation, la robotisation et la numérisation des entreprises, et plus particulièrement des PME, par l'entremise de l'Offensive de transformation numérique.
- Transférer et valoriser les résultats de la recherche à travers les forces vives de la recherche publique à Montréal, en collaboration avec l'ensemble des zones d'innovation du Québec.
- Encourager la culture de l'innovation par l'ajout de Responsables en innovation et commercialisation au sein des PME.
- Soutenir les infrastructures et les organismes montréalais de recherche de pointe et de transfert dans des domaines d'excellence comme l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, l'aérospatiale et les sciences de la vie.
- Soutenir le développement, l'adoption et l'acquisition de technologies propres et la revalorisation des sous-produits industriels par les entreprises montréalaises.
- Soutenir les secteurs de la construction et de l'immobilier pour l'adoption de meilleures pratiques environnementales.
- Soutenir le développement et l'adoption d'innovations sociales à travers le lancement d'appel de projets.
- Soutenir l'accompagnement au démarrage et au suivi des coopératives dans la région de Montréal.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Soutenir l'innovation par la gestion des ressources humaines et le soutien au développement des compétences de la main-d'œuvre.
- Accompagner les entreprises du secteur de la construction en vue de l'implantation de la modélisation des données du bâtiment ou d'autres initiatives afin d'augmenter la productivité de ce secteur.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Soutenir, par l'entremise du Volet 2 du Fonds signature métropole, de nouvelles initiatives en innovation sociale ou environnementale.

Ministère du Tourisme

- Soutenir les entreprises touristiques montréalaises dans leur développement et leur transformation numérique, en partenariat avec Tourisme Montréal.

Investissement Québec

- Par le biais de l'initiative grand V, offrir des solitons de financement et d'accompagnement technologique visant à accélérer le virage des entreprises vers l'innovation et la productivité durable.

ORIENTATION 4 : Accompagner et soutenir les acteurs en développement économique

Description de l'orientation

L'économie montréalaise se distingue par la qualité et la diversité de ses écosystèmes, eux-mêmes composés de nombreux acteurs. Cette multiplicité constitue une richesse, parce qu'elle permet à l'économie de la métropole d'être plus résiliente. Elle représente cependant un défi, car ces nombreux acteurs ont des besoins très variés qui nécessitent un accompagnement personnalisé et un arrimage efficace.

Par ailleurs, les données économiques et l'intelligence d'affaires sont de plus en plus incontournables pour assurer une prise de décisions éclairée et une coordination efficace des actions en développement économique. Ainsi, la Ville compte tout mettre en œuvre afin de renforcer l'analyse de ces données et faciliter un accès équitable à l'information stratégique qui en ressort.

Le gouvernement et la Ville entendent également soutenir et accompagner plus efficacement les entrepreneurs en leur fournissant des services et des outils adaptés à leurs besoins, favorisant ainsi le développement, la croissance et la pérennité de leurs entreprises. Les équipes qui interagissent directement avec eux, notamment au sein du réseau PME MTL et de la ligne Affaires Montréal, continueront d'offrir des services de qualité, en cohérence et en complémentarité avec les services offerts au gouvernement.

Cette orientation s'articule autour de quatre axes :

1. Optimiser l'expérience client des entreprises et leur offrir un accompagnement et un soutien adapté à leurs besoins, à chaque phase de leur développement, incluant le transfert de leur entreprise.
2. Promouvoir la culture de l'entrepreneuriat et appuyer l'accompagnement des entrepreneurs dans une perspective d'inclusion et de diversité.
3. Accélérer la transition écologique de l'économie montréalaise en favorisant l'accès et le recours des entreprises et des organisations au financement et à l'accompagnement disponible, et ce, par une promotion renforcée de l'offre, des processus administratifs simplifiés et un continuum de service consolidé.

4. Mieux répondre aux besoins de l'économie montréalaise en optimisant l'accès des acteurs de développement économique à des données et des informations stratégiques en continu.

Indicateurs et cibles — Orientation 4

La contribution de la Ville de Montréal à l'atteinte des objectifs de l'orientation 4 sera évaluée à partir des indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Cibles 2029
• Nombre d'entreprises ayant bénéficié du soutien de PME MTL	➤ Cible : 16 000
• Nombre de projets d'intelligence économique et d'affaires réalisés visant à favoriser une prise de décision éclairée	➤ Cible : 88

Moyens d'interventions de la Ville de Montréal¹⁸

Pour mettre en œuvre l'orientation 4, la Ville de Montréal emploiera les moyens d'intervention suivants :

- Poursuivre l'accompagnement et le financement d'entreprises privées et d'économie sociale par le biais du réseau PME MTL;
- Adapter l'offre de services de la ligne d'information Affaires Montréal afin de mieux répondre aux besoins des entreprises;
- Produire des analyses et réaliser des projets de données pour faciliter la prise de décisions éclairée;
- Contribuer à la réalisation d'études pertinentes pour les acteurs de l'écosystème de développement économique montréalais.

Les actions seront précisées dans le Plan économique 2030.

Contributions du gouvernement

Les ministères et organismes concernés contribueront à la mise en œuvre de l'orientation 4 par leurs interventions respectives.

¹⁸ Ces moyens d'intervention concernent l'ensemble des actions réalisées par la Ville de Montréal en matière de développement économique, incluant celles réalisées avec l'aide financière du gouvernement du Québec.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Par l'offre de service de ses directions ainsi que par l'entremise de ses programmes (Relève agricole et entrepreneuriat, Services-conseils, etc.), en collaboration avec les partenaires et les organisations montréalaises qu'il soutient (dont la corporation Inno-Centre), appuyer les acteurs économiques par de l'accompagnement, du référencement et le partage de données et d'informations stratégiques auprès des entreprises et organisations.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

- Soutenir des organismes qui proposent des formations et du financement adaptés aux projets des entrepreneurs montréalais.
- Soutenir des organismes qui offrent un accompagnement adapté aux besoins des entrepreneurs de la diversité ethnoculturelle.
- Faciliter la concrétisation de projets de transfert par l'accompagnement de repreneurs et de dirigeants du territoire montréalais qui souhaitent céder leur entreprise.
- Soutenir les incubateurs et accélérateurs qui offrent des services d'accompagnement et du soutien financier aux entreprises en biotechnologies, en technologies de la santé, en technologies propres et en valorisation des sous-produits industriels.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Offrir un accompagnement personnalisé aux PME de Montréal en gestion des ressources humaines et en développement des compétences de la main-d'œuvre.
- Apporter un soutien aux entreprises qui font face à des changements significatifs, à des défis de productivité et à des problématiques de gestion des ressources humaines, à toutes les étapes de leur cycle de vie.

Ministère de l'Enseignement supérieur

- Soutenir l'offre de formation dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la propriété intellectuelle et du transfert des connaissances menant à la valorisation des résultats de la recherche et l'insertion socio-économique.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

- Accompagner les entreprises de la région de Montréal dans leurs besoins de main-d'œuvre, d'intégration et de francisation de personnes ressortissantes étrangères.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Par l'entremise du Fonds régions et ruralité, appuyer financièrement la contribution de la Ville de Montréal au réseau PME MTL, pour soutenir et accompagner les jeunes

entreprises et les entreprises d'économie sociale à différentes étapes de leur développement.

Ministère du Tourisme

- Promouvoir et soutenir l'utilisation de données stratégiques (intelligence d'affaires) en tourisme, en phase avec le Plan stratégique 2023-2027 du ministère du Tourisme.

Investissement Québec

- Aider les PME, les grandes entreprises et les entreprises d'économie sociale montréalaises à réaliser leurs projets d'affaires grâce à des services d'accompagnement spécialisés et des solutions de financement adaptées.

8. CADRE DE CONCERTATION ET MÉCANISMES DE GOUVERNANCE

Le cadre de concertation et les mécanismes de gouvernance visent à assurer l'arrimage et la convergence des interventions du gouvernement et de la Ville ainsi que le respect des principes directeurs lors de la mise en œuvre de la planification économique conjointe.

Comité directeur

- Composition :
 - Ce comité est composé d'un ou deux élus désignés par la Ville de Montréal et d'un ou deux élus désignés par le gouvernement. Les élus désignés ont une fonction économique ou une responsabilité particulière à l'égard du territoire de l'agglomération de Montréal.
 - Les membres du comité d'orientation sont présents à titre d'observateur.
- Mandat :
 - Faire le bilan annuel des activités réalisées pour la mise en œuvre de la planification économique conjointe et en apprécier les résultats.
 - Convenir des priorités annuelles en matière de développement économique pour la métropole.
- Fréquence des rencontres :
 - Une rencontre annuelle.

Comité d'orientation

- Composition :
 - Ce comité est composé de deux représentants du MEIE (Direction générale du développement économique local et régional et Direction du territoire métropolitain) et

de deux représentants de la Ville de Montréal (Service du développement économique et Bureau des relations gouvernementales et municipales).

- En fonction des sujets traités, des collaborateurs du gouvernement et de la Ville peuvent être invités à se joindre aux rencontres.
- Mandat :
 - Identifier les enjeux économiques ayant une portée significative pour la métropole et proposer des pistes de collaboration.
 - S'assurer de la mise en œuvre continue des orientations de la planification économique conjointe.
 - S'assurer que tout octroi de subventions par la Ville dans le cadre de cette planification économique conjointe respecte les engagements du Québec en matière de commerce international.
 - Recueillir les informations nécessaires aux autorités pour apprécier l'évolution de l'entente, ses retombées ainsi que l'utilisation de l'aide financière.
 - En fonction des besoins, former des comités de travail techniques de façon ponctuelle afin de contribuer à la mise en place de projets, de programmes et de mesures complémentaires et cohérents par les deux parties.
 - Élaborer un bilan de la planification économique conjointe au plus tard le 30 juin 2029.
- Fréquence des rencontres :
 - Trois rencontres annuellement.

Table économique de la Conférence administrative régionale de Montréal

- Composition :
 - La Table économique de la Conférence administrative régionale (TECAT) de Montréal est composée de représentants des Ministères et organismes à vocation économique, de la Ville de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal, et de Développement économique Canada.
- Mandat :
 - Assurer un rôle de concertation auprès des ministères et organismes ayant des responsabilités sur le plan économique dans la métropole afin de faciliter la mise en œuvre de la planification économique conjointe.
- Fréquence des rencontres :
 - Quatre rencontres par année.

9. MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTE

Le comité d'orientation produira un bilan de la planification économique conjointe au plus tard le 30 juin 2029. Celle-ci fera état de la mise en œuvre des orientations de la PEC par la Ville de Montréal, selon les cibles établies, et présentera les contributions des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

10. DURÉE DE LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE CONJOINTE

La planification économique conjointe sera en vigueur au moment de la signature de l'entente par les parties et le restera jusqu'à la signature d'une nouvelle entente.